

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 22 JANVIER 2026

Le 22 janvier 2026 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Dorothee DOYEN, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Monsieur David MACIEJAK, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Madame Gaëtane LENGLET, élue suppléante CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Madame Annabelle MIELCZAREK, élue suppléante CFTC

Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Odile VANDERBEKE (CFTDT)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Julie GRILLON, élue CGT

I- Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 25 novembre 2025 et du 18 décembre 2025

Monsieur Tomasi indique que, pour le pv de la réunion du 25 novembre, il n'a eu aucune remarque et que sur celui du 18 décembre, il a juste dû modifier des éléments de forme ou de modification sur la façon dont il avait écrit le « cadeau » donné par Monsieur Pion pour le 24 et le 31 décembre et la demande de levée de séance de la CGT qui était pour discuter avec l'ensemble des élus et pas seulement entre élus CGT.

Il a modifié et ce sont ces pv qui sont proposés à l'approbation.

Madame Maubert indique qu'il y a juste une petite erreur sur celui de novembre car Monsieur Lacoste a été indiqué en tant que suppléant alors qu'il est titulaire.

Monsieur Tomasi répond qu'il va corriger.

Les 2 pv sont approuvés à l'unanimité des 15 votants.

II- Vie du comité social économique

• Disney 2027 : option sur mars 2027, vote sur la participation du CSE, modalités de sélection des demandes si le quota est dépassé

Monsieur Tomasi rappelle qu'au moment de présenter le prévisionnel de 2026, il avait déjà été intégré 30 000 euros pour prévoir à nouveau un week-end à Disney en 2027 car il y a eu énormément de personnes qui sont sur liste d'attente. Des options ont donc été positionnées sur 2 week-ends en mars 2027, dans des conditions qui restent similaires à celles de 2026 hormis un surcoût de 10 euros due à l'augmentation des tarifs du parc dans lequel il y a des nouveautés. En faisant la même participation du CSE qu'en 2026 ça ferait 10€ de plus. Nous aurions donc une tarification de 110 euros pour les adultes, 100 euros pour les plus de 12 ans (la différence est la taxe de séjour de 10€/nuit) et 70 euros pour les moins de 12 ans pour un même budget pour le CSE soit 30 000 euros pour 300 personnes.

Il y aurait en plus le tarif de la chambre comme pour les week-ends proposés en 2026.

Monsieur Tomasi indique que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment procéder pour sélectionner les participants. Il y a 4 possibilités et il va falloir voter pour re valider cette sortie, les tarifs et la manière de procéder pour la sélection des participants sachant que les personnes qui participent en 2026 ne pourront pas le refaire en 2027.

Les 4 façons éventuelles de procéder sont :

- une remise à 0 avec un nouveau questionnaire et un tirage au sort. L'avantage est que des agents qui ne s'étaient pas positionnés l'année dernière ou des nouveaux arrivants le pourront.
- une remise à 0 avec 1^{er} arrivé/1^{er} servi comme cela avait été fait l'année dernière. Monsieur Tomasi souligne que c'est le procédé qu'il privilégie sur la majorité des sorties lorsqu'il y a de la marge mais qu'il n'est pas convaincu dans ce cadre-là car il y a beaucoup de demandes et en 3 minutes c'est clos.

- reprendre la liste d'attente dans l'ordre en demandant aux agents s'ils sont toujours intéressés

- reprendre la liste en faisant un tirage au sort et les interroger ensuite dans l'ordre du tirage au sort

Monsieur Tomasi ajoute qu'il faut se positionner, voter et prendre la majorité sachant qu'il n'y aura pas de vote commun s'agissant de la CFTC, chacun des membres délibératifs votera comme il le souhaite.

Il propose, dans un 1^{er} temps, de voter sur le renouvellement de cette sortie et ses conditions tarifaires. C'est-à-dire la même participation du CSE, avec donc 10€ de plus pour les personnes qui s'inscrivent comme il l'a précisé plus haut et la chambre à ajouter comme cela a été fait en 2026.

Madame Maubert demande si les tarifs des chambres seront à peu près les mêmes que cette année.

Monsieur Tomasi répond que oui. Il rappelle que la tarification varie en fonction de la composition de la famille et donc du type de chambre réservé. Les élus approuvent à l'unanimité.

Monsieur Tomasi propose aux élus de choisir maintenant la façon de procéder.

Monsieur Spriet indique que l'année dernière il avait été annoncé à l'ensemble des personnes qui n'avaient pas été retenues et étaient sur liste d'attente qu'ils étaient prioritaires pour le prochain séjour. Il n'est pas favorable à un changement des règles.

Monsieur Baudry est d'accord. Il souhaite que l'on privilégie les agents sur liste d'attente.

Madame Maubert est d'accord avec Monsieur Spriet et Monsieur Baudry mais demande quelle est la différence entre les propositions 3 et 4.

Monsieur Tomasi répond que, soit nous suivons l'ordre de la liste d'attente (qui avait été faite sur la base du 1^{er} arrivé/1^{er} servi) soit nous faisons un tirage au sort sans ordre.

Madame Maubert souhaite que l'on suive la liste d'attente et que l'on fasse, éventuellement, un tirage au sort pour les places restantes s'il y en a.

Monsieur Tomasi répond que s'il suit la liste d'attente il n'y a aura probablement pas de nouveau-venu. Il rappelle qu'il y a encore environ 550 personnes sur cette liste pour 300 places disponibles.

Madame Vanderbeke indique que ce séjour en 2027 a justement été programmé car il y avait beaucoup de demandes. Elle trouve que ce serait injuste de ne pas reprendre la liste d'attente et éventuellement de proposer à nouveau cette sortie en 2028.

Monsieur Tomasi entend les avis de chacun mais indique qu'il n'a pas souvenir qu'il ait été dit que le séjour été renouvelé pour reprendre la liste d'attente. Cependant, puisqu'il semble que ce soit le cas, il propose de voter. Il a proposé les autres choix car cela semblait cohérent. L'année dernière certains élus avaient critiqué le fait que ce soit 1^{er} arrivé/1^{er} servi, le fait de suivre encore la liste d'attente validerait pourtant ce choix.

Il pense que repartir à 0 permettrait à ceux qui s'étaient déjà inscrit de le refaire et à des nouveaux de le pouvoir, ce qui lui semble plus juste.

Il ne donne pas sa position en l'imposant car il a proposé 4 choix.

Madame Maubert demande si le nombre de participants est de 150 ou de 300 par week-end.

Monsieur Tomasi répond que c'est 150 par week-end donc 300 en tout.

Madame Maubert demande si la liste d'attente a déjà un peu servi pour des annulations de cette année.

Monsieur Tomasi répond qu'il a pu prendre 8 familles. Il reste environ 550 personnes (environ 130 familles).

Madame Maubert remarque que si tout le monde souhaite participer, les 2 week-ends seront donc d'office complets.

Monsieur Tomasi répond que oui même s'il y aura probablement des gens qui vont dire non.

Madame Maubert demande à Monsieur Tomasi comment il va procéder s'il reste néanmoins des places.

Monsieur Tomasi répond qu'il descendra dans la liste d'attente. Il souligne qu'il faudra aussi prendre en compte la composition des chambres.

Madame Vanderbeke demande s'il ne serait pas possible de faire un 3e week end en 2027.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas ce qui a été voté budgétairement. C'est possible mais cela représente 15 000 euros de plus.

Madame Duquesnoy indique que le problème avec la reprise de la liste d'attente est que cela exclu totalement toutes les personnes qui ne s'étaient

pas inscrites en pensant qu'il n'y aurait plus de places ou tous les nouveaux arrivants.

Monsieur Baudry répond que les personnes sur liste d'attente doivent être prioritaires.

Monsieur Tomasi répond que c'était la liste d'attente pour le séjour 2026 et qu'au départ il n'était pas prévu d'en refaire un en 2027.

Le séjour a été reprogrammé car il y avait une forte demande mais la liste d'attente concernait celui de 2026 et n'augurait pas les années suivantes.

Madame Lenglet répond que le séjour 2027 a justement été programmé pour ces personnes-là.

Monsieur Tomasi répond qu'on vient de lui transmettre le mail de l'an passé. Dans ce mail il est juste dit que « le CSE réfléchissait à refaire une nouvelle sortie en 2027 » mais il n'était pas du tout dit que la liste d'attente servirait à ce moment. Cela a peut-être été dit à l'oral entre élus, mais il n'en a pas le souvenir.

Il souligne que cette décision lui va car elle semble toucher une majorité et que ce sont les élus qui votent. Il faut ensuite éventuellement étudier l'opportunité et les moyens de faire un 3^{ème}.

Madame Lenglet souligne qu'il serait peut-être plus facile pour les élus de faire un choix s'ils savaient déjà s'il y aura un 3^e week-end.

Monsieur Tomasi répond que les élus peuvent voter sur cette demande mais que ce n'est pas sûr que cela soit possible. Il est possible de l'intégrer au budget 2027, le budget 2027 n'est pas encore présenté.

Madame Vanderbeke propose de faire 3 week-ends en 2027 et d'annoncer aux agents qu'il y en aura peut-être d'autres l'année d'après et à ce moment-là repartir à 0.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas possible de dépenser chaque année 45 000 euros pour Disney.

Madame Maubert indique qu'en refaire un 2028 permettrait de prendre les personnes qui n'y seront jamais allés.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut oublier 2028 car il y a des élections CSE fin 2027, les élus d'aujourd'hui ne pourront pas engager de grosses dépenses sur 2028.

Madame Lenglet souligne qu'il y a des sorties comme Pairi Daiza qui ont été faites sur plusieurs années d'affilée.

Monsieur Tomasi et Monsieur Przybylski répondent que ce ne sont pas du tout les mêmes coûts.

Madame Lenglet répond que si cela peut contenter la totalité des agents pourquoi pas le faire sur plusieurs années.

Monsieur Tomasi répond que ce sera aux nouveaux élus d'y réfléchir mais il rappelle que c'est un budget de 30000 euros, voire 45000 s'il y a un week-end de plus et que c'est de gros montants.

Après vote, l'unanimité des élus souhaitent qu'il y ait un 3^e week-end programmé en 2027 si cela est possible.

Monsieur Pion propose maintenant aux élus de voter sur le choix des 4 façons de sélectionner les participants.

Sur les 15 votants, 11 souhaitent le choix 3 (reprise de la liste d'attente dans l'ordre), 3 sont pour le choix 1 (remise à zéro avec tirage au sort) et 1 élu souhaite le choix 4 (reprise de la liste d'attente avec tirage au sort).

Il est donc décidé la reprise de la liste d'attente dans l'ordre.

Monsieur Tomasi indique qu'il va faire un formulaire à destination des agents qui sont sur la liste d'attente pour leur demander s'ils sont toujours intéressés et sur quel week-end ils souhaiteraient se positionner et voir si une option sur un troisième week-end est possible (disney et hotel).

• Possibilité de changer de prestataire concernant les distributeurs sur le site d'Arras : offre limitée, problème récurrent du monnayeur

Madame Duquesnoy indique que ce serait dommage d'en changer car le partenaire vient d'installer le lecteur de carte bancaire.

Monsieur Tomasi précise que si l'offre disponible dans les distributeurs ne convient pas, il est possible de demander des modifications et sur les problèmes de monnayeur par exemple, les agents peuvent le contacter pour avoir un remboursement immédiat.

Monsieur Baudry demande s'il s'agit du même prestataire à Calais et à Arras.

Monsieur Tomasi répond que oui, mais d'agences différentes.

Monsieur Baudry répond que dans ce cas, il faudra aussi changer de prestataire pour Calais.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas lui qui a posé cette question. Il rappelle que le contrat ne coûte rien au CSE. Il s'agit d'une mise à disposition gratuites des distributeurs.

Monsieur Baudry indique qu'il y a déjà une anomalie sur le contrat car le prix du café n'est pas le même à Arras et à Calais.

Madame Duquesnoy répond que, normalement, cette anomalie a été corrigée.

Monsieur Tomasi souligne que ce sont 2 agences différentes et que ce n'est pas le CSE qui fixe les prix.

Madame Turbant indique que c'est elle qui a posé la question car certains agents ont souvent de problèmes. Ils payent mais n'ont pas leur boisson. Elle demande si tous les agents font bien une réclamation auprès de Monsieur Tomasi.

Monsieur Tomasi répond qu'il est possible que tout le monde n'ait pas l'information. Là, elle sera notée dans le PV donc l'information sera donnée. Il ajoute qu'il a peu de remontée mais qu'en effet, si tout le monde ne le fait pas, il n'a pas connaissance de tous les problèmes.

Il explique qu'il y a déjà eu un problème de monnayeur car une fausse pièce avait été introduite. Cela avait bloqué le système et toutes les pièces introduites ensuite étaient bloquées. Monsieur Tomasi a dû prévenir le prestataire. Il y a ensuite eu un autre problème lorsqu'il y a eu l'interdiction des gobelets en plastique. Il y avait une différence de poids avec les gobelets en carton et donc des problèmes.

Il y a maintenant juste des petits problèmes de distribution, le CSE rembourse les agents qui se manifestent et le prestataire est assez réactif pour rembourser le CSE ensuite.

Madame Turbant indique qu'il n'y a pas non plus beaucoup de choix en sandwich.

Monsieur Tomasi répond que pour ce genre de denrées périssables c'est compliqué car il faut qu'il y ait une consommation régulière pour éviter des périmés. Il ajoute qu'il n'est pas opposé à ce qu'un élu trouve un nouveau prestataire ou contacte le prestataire actuel pour lui expliquer les problèmes

comme cela a été fait par Madame Duquesnoy pour l'installation du lecteur de carte bancaire.

Madame Turbant répond que le lecteur ne concerne que la machine à boissons chaudes.

Madame Duquesnoy répond que oui mais qu'il suffit juste de charger le badge au préalable sur ce distributeur puis de l'utiliser sur l'autre.

Monsieur Tomasi demande si à Calais il y a des remontées dans ce genre.

Madame Vanderbeke répond qu'avec le télétravail, ils sont certainement moins utilisés. Elle ajoute qu'elle y va régulièrement le mardi lorsqu'elle est sur site et n'a pas de problème. Elle remarque juste aussi qu'il n'y a pas grand-chose pour les repas.

Monsieur Tomasi répond que le problème c'est la consommation. Lorsque ce n'est pas consommé le prestataire réduit les quantités.

Il n'est pas convaincu que ce serait différent avec un autre prestataire.

Madame Turbant propose à Monsieur Tomasi de faire un mail à tous les agents pour les avertir que le CSE rembourse tout de suite en cas de problème.

Monsieur Tomasi est d'accord pour en faire un prochainement.

Madame Duquesnoy demande à Monsieur Pion s'il prévoit d'en installer dans le nouveau bâtiment ou si ce sera toujours au CSE de gérer ce type d'installation. Si ce sera au CSE de gérer, elle trouve qu'il n'est pas judicieux de changer de prestataire maintenant.

Monsieur Bruno répond que, pour le moment, rien n'est stabilisé. Il rappelle, cependant, que l'intention de la Direction est d'avoir une tisanerie par étage prise en charge par l'employeur et sur l'ensemble des sites. En revanche, ce ne sera que de la boisson chaude et pas de nourriture car cela demande une gestion complexe.

Il ajoute que si le CSE doit réviser sa stratégie de distributeurs ; il faudra le prendre en compte même s'il ne peut pas encore dire quel profil cela aura. Il précise juste que ce sera gratuit et que, probablement, il y aura un mécanisme de rationalisation par personne par exemple.

Madame Duquesnoy répond qu'il est utile d'avoir ces informations avant de changer de prestataire et de repartir sur un contrat long.

Monsieur Bruno rappelle que l'emménagement est à horizon fin 2027 ce qui est long et court à la fois.

Monsieur Tomasi propose de faire le rappel aux agents et de faire un recensement des problèmes rencontrés afin d'essayer d'améliorer les choses.

Monsieur Caramia indique que les élus CGT sont heureux de voir que ce genre de service seront à l'avenir financés par la Direction a lieu du CSE.

Monsieur Tomasi rappelle que ce n'est pas financé par le CSE.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a différents profils de machine et la direction ne paiera que l'approvisionnement. L'entretien et la maintenance seront compris dans ces achats et il n'y aura pas de surplus.

Il insiste sur le fait que la mise à disposition de ces machines par l'employeur devra mener au fait qu'il n'y ait plus d'autres modalités de distribution comme les cafetières de service car cela abaissera la charge énergétique du bâtiment et l'idée est d'avoir des lieux de rencontre et de convivialité.

Monsieur Spriet demande à Monsieur Tomasi s'il est possible de demander au prestataire de passer un peu plus souvent pour renouveler les sandwiches.

Madame Duquesnoy en prend note.

Monsieur Tomasi rappelle que le prestataire ne mettra pas de sandwiches s'il y en a qui n'ont pas été consommés. Et ce qui n'est jamais consommé n'est plus mis.

L'important est de voir quels sont les besoins aujourd'hui.

Monsieur Spriet propose de faire un sondage auprès des agents.

Monsieur Bruno répond que ça paraît compliqué à gérer.

Monsieur Spriet consent que ce soit en effet peut-être chronophage pour quelque chose qui est peu utilisé.

Monsieur Bruno ajoute que la Direction avait elle-même envisagé la solution de livraison de repas mais les sociétés qui ont utilisé ce moyen ont remarqué que c'est un phénomène de mode qui est utilisé pendant quelques semaines seulement. De plus, c'est assez cher.

Monsieur Baudry ajoute qu'avec le télétravail il n'est pas sûr que ce soit très utile.

III- Consultation du Comité Social Économique

• Demande de complément concernant le budget 2026

Monsieur Bruno indique qu'un nombre important de demandes de documents complémentaire a été formulé. Ce sont des documents dont l'appréhension n'est pas toujours évidente mais la Direction a essayé d'être complète. Une note a également été fournie pour permettre d'aborder la matière. C'est un domaine complexe qui répond à un nombre de règles et de mécanismes extrêmement pointu.

Monsieur Bruno propose aujourd'hui aux élus de s'approprier ces éléments, d'éventuellement en parler lors d'une commission dédiée ou de poser leurs questions mais rappelle que ce qui rend exécutoire un budget c'est le vote du Conseil d'Administration (CA). Le CA a voté à l'unanimité ce budget, il est donc réputé à l'équilibre ce qui veut dire que les dépenses et les recettes sont équilibrées en prévisionnel. Mais Monsieur Bruno explique que tous les ajustements qui se produiront dans l'année maintiendront cet équilibre mais nous ne pouvons pas le connaître aujourd'hui.

Au moins 3 fois dans l'année, il y aura des budgets rectificatifs liés à l'évolution de recettes ou des dépenses.

À ce moment-là, la direction viendra redire aux élus ce qui a bougé tel que c'est fait devant le CA.

Monsieur Caramia demande une levée de séance afin de pouvoir échanger avec tous les élus.

Au retour, Monsieur Tomasi apporte les conclusions des échanges à la Direction. Globalement, la question d'une expertise posée le mois dernier est toujours en suspend.

Les élus ont demandé des documents complémentaires le 19 décembre et reconnaissent qu'il y a beaucoup d'éléments qui ont été présentés.

Cependant, ils partagent l'analyse de Monsieur Bruno sur le fait qu'ils ne sont pas tous comptables et avaient donc demandé dans le mail que le directeur comptable et financier (DCF) puisse présenter les éléments avec une analyse et un lexique pour expliquer tous les codes.

Les élus souhaiteraient donc avancer avec la demande d'un CSE extraordinaire lors duquel viendrait Mme Barras pour présenter les éléments transmis avec une analyse complémentaire.

Monsieur Tomasi indique qu'il a trouvé le document expliquant les effets de la classification très éclairant. Et ainsi pu retrouver les montants de l'estimation par la direction qui avaient été indiqués, même s'il manque le comparatif avec l'estimation de la CNAF et d'où vient la différence entre l'estimation et la réalité obtenue.

Concernant les budgets, il y a aussi une demande des élus d'avoir plus de détail sur les fonds qui sont prévus pour les ruptures conventionnelles, la FMD...

Monsieur Tomasi ajoute que cette idée satisfait l'ensemble des élus même s'ils ne sont pas tous d'accord sur la stratégie. Cela repousse le délai de l'avis du CSE mais si le sujet est traité lors d'un CSE extraordinaire, celui-ci pourra être ensuite rendu rapidement.

Il souligne qu'il y a un élément que les élus CFTC n'ont pas compris c'est la diminution des financements exceptionnels. Ils aimeraient comprendre à quoi cela correspond.

Il a lui-même également une question concernant les accords de gré à gré. Il demande s'il s'agit de celui avec la Caf de Paris.

Monsieur Bruno répond que oui.

Monsieur Tomasi demande qu'il soit aussi expliqué pour ces accords de gré à gré dans quel cas la Caisse est adhérente.

Pour conclure, les élus relèvent que les données étaient plutôt complexes à analyser, d'où cette demande, même si elles correspondent bien à ce qui avait été demandé par les élus.

Monsieur Pion répond qu'en effet ont été fournis tous les éléments du budget y compris l'intégralité des liasses budgétaires qui correspondent à la mécanique profonde de ce budget. Il comprend que cela puisse demander quelques explications mais indique qu'il ne faut pas s'attendre à la compréhension absolue de ceux-ci. Il y a des collègues spécialistes là-dessus.

Monsieur Pion est d'accord pour donner un temps spécifique sur ce sujet en présence de la DCF.

Monsieur Bruno précise que le sujet de la Direction est la transparence mais elle ne mènera pas à justification des choix budgétaires de la Caisse qui concerne la responsabilité du directeur et de la DCF. Le rôle du CSE n'est pas de juger de l'opportunité des choix qui sont faits au niveau budgétaire.

La ligne que la Direction ne franchira c'est la justification et le partage d'opportunité. Il souhaite redire que 99,9% des règles budgétaires que la Caisse applique ne sont pas déterminées par elle. Le directeur applique une notice budgétaire fournie par le National.

Monsieur Bruno propose que ce CSE extraordinaire se fasse dans le prolongement d'une réunion classique selon les disponibilités de Madame Barras.

Monsieur Caramia indique que ce que les élus CGT demandent c'est aussi d'avoir une présentation de l'exercice de manière régulière et annuelle car c'est une obligation légale et que cela n'était jamais fait auparavant.

Monsieur Pion en prend note et rappelle que l'important est d'être transparent sur les articulations budgétaires avec, toujours, une priorité vis-à-vis du CA.

Monsieur Caramia répond que les élus CGT sont en désaccord profond avec le processus interne car, légalement, le CSE doit être consulté avant le CA. Il ajoute que c'est une pratique qui se fait dans d'autres Caf.

Monsieur Bruno répond qu'il n'y a aucun texte qui fixe la primauté du CSE.

Monsieur Caramia répond qu'il n'y a pas de texte qui dise le contraire.

Monsieur Bruno répond qu'il n'est pas vrai que le CSE doit être consulté avant le CA. Cela peut être des pratiques mises en place par certaines Caisses et la Direction décidera quelle pratique elle souhaite mettre en place. Par ailleurs, La Direction a déjà répondu dans cette nouvelle méthodologie demandée par Monsieur Caramia en présentant le budget.

Monsieur Caramia indique que d'après l'article L23-12 « le CSE doit obligatoirement être consulté préalablement à toute décision de l'employeur ». Or Monsieur Caramia affirme qu'un vote c'est une décision de l'employeur.

Monsieur Bruno n'est pas d'accord. Une décision c'est par exemple un recrutement, une modification des prévisions de dépenses, etc. Il indique qu'il ne faut pas s'approprier des textes qui sont faits pour des cultures économiques dans un contexte qui n'est pas le bon.

Monsieur Caramia répond qu'il a les informations par un service juridique spécialisé.

Monsieur Bruno répond qu'il fait une lecture partisane des textes.

Monsieur Pion indique que nous serons amenés à y revenir et dans le sens d'une meilleure compréhension des éléments autour du budget. L'important étant d'éclairer les élus afin qu'ils puissent rendre un avis sur ce sujet.

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

• Situation des services

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,48 jours au 21/01/2026 (4,32 jours au 17/12/2025)
- Stock CAF 62 : 3,72 jours au 21/01/2026 (3,11 jours au 17/12/2025)

Taux d'appels téléphoniques : 73,04% (flux et SVI) et 61,12% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 21/01/2026 contre 79,43% (flux SVI) et 72,13% (flux allocataires) au 17/12/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 11,34 jours au 21/01/2026 contre 12,64 jours au 17/12/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (3,5 jours le 17/12/2025)

AFC : 7 jours (11 jours le 17/12/2025)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 21,7 jours (25 jours au 17/12/2025)
- **ASFR** : 27,5 jours (24 jours au 17/12/2025)
- **Recouvrement** : 11 jours (9,5 jours au 17/12/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80
- **ARIPA** : que ce soit sur le solde en jour, le taux d'antériorité supérieure à 15 jours ou supérieure à 30 jours, nous sommes très proches des données nationales avec, par exemple, un solde en jour de 13,30 pour le National contre 13,33 pour la caisse.

• Mouvements de personnel

Embauches réalisées

EN CDI (2) :

- 1 Technicien accueil physique (Niv 3) Arras
- 1 Technicien UTI (Niv 3) Calais

Recrutements en cours

EN CDI (1) :

- 1 agent de maîtrise PF SRAP (Niv 5A) Calais

EN CDD (1) :

- 1 Technicien vérificateur comptable – renfort 6 mois (Niv 3 ou 4) Arras

• Situation de l'emploi 4^e trimestre 2025

Voir annexe

• Suivi accord FMD

Monsieur Bruno indique que le document a été transmis dans la BDES. Il souligne une évolution encore en 2025 sur le nombre de demandes ce qui montre les bienfaits de l'accord. 36% des effectifs sont concernés par l'accord. La répartition des demandes reste en majorité sur le covoiturage. Mais quand on croise l'évolution de cette donnée au nombre de bénéficiaire et aux effets du travail, nous pouvons remarquer que ça n'a pas réellement un effet sur le développement durable.

Monsieur Tomasi indique que cela a poussé les agents à faire du covoiturage ce qui est bénéfique.

Monsieur Bruno répond que qu'il est surpris du très faible affaïsement des demandes sur l'année notamment sur les mois d'été.

Monsieur Tomasi répond que cela peut s'expliquer par la baisse des conditions pour en bénéficier.

Monsieur Bruno ajoute que cette linéarité dans l'utilisation montre bien que nous sommes dans un accord qui correspond à toutes les situations de mobilité des agents.

Madame Duquesnoy indique que, lors de la mise en place de l'accord, il avait été question de mettre en place un fichier qui permette de trouver des covoitureurs mais cela a été abandonné.

Monsieur Bruno répond qu'il existe déjà beaucoup d'application de ce type et que cela n'handicape, visiblement pas, la pratique.

• Point sur les AT du mois précédent

Madame Descamps indique que le document a également été joint à la BDES.

Monsieur Bruno précise qu'il y a eu un accident de trajet lors depuis la dernière réunion.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

POINTS RH :

• Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'après-midi du 24 et du 31 décembre et des non bénéficiaires

Monsieur Bruno indique qu'il y a 363 agents pour le 24 décembre avec une situation en cours de régularisation qui amènera ce chiffre à 364 et 238 agents pour le 31 décembre.

Monsieur Tomasi souhaite encore remercier le directeur pour ce geste mais il doit quand même faire remonter des remarques concernant le mail qui a été envoyé qui semble exclure une certaine catégorie. En effet, il est indiqué cette demi-journée est attribuée« pour récompenser le travail qui est fait », or cela a exclu les agents qui ne travaillent pas le mercredi et qui n'ont donc pas bénéficié de ce geste. Plusieurs personnes dans cette situation ont ressenti exactement la même chose, c'est pourquoi il doit faire remonter ces remarques même s'il sait que ce n'était pas l'objectif de la Direction.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il est vrai qu'en relisant on peut avoir aussi cette lecture excluante.

Madame Lenglet ajoute que dans le mail il était indiqué l'implication et les efforts de chacun et on peut donc remarquer un manque d'équité pour les temps réduits et les personnes qui étaient en congés et qui se sentent lésées. Elle demande ce qui va être mis en place pour pallier cette injustice.

Monsieur Bruno répond qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle à l'initiative de la Direction et en dehors de tout cadre. Cela ne se reproduira pas et le Directeur a d'emblée dit qu'il n'y aurait pas de modalités de récupération. La seule condition était la présence sur cette journée.

Il ajoute que ça ne dit pas que le fait de ne pas en bénéficier voudrait dire que la Direction n'est pas reconnaissante. Simplement, il n'était pas prévu de mesure d'ensemble qui dépasse les 2 dates mises en place.

Il entend que certaines personnes l'aient compris comme ça mais pense que c'est dommageable. La communication aurait peut-être dû être plus précise mais il était bien indiqué que la condition était le présentisme ces jours-là.

Monsieur Przybylski indique qu'en soit il ne s'agit que de temps de travail offert puisqu'il était déjà possible de partir plus tôt ces jours-là.

Monsieur Bruno répond qu'il entend bien que la communication ait pu paraître excluante. En revanche, sur les principes de gestion de ces 2 jours, les choses étaient très claires dès le départ.

Madame Mielczarek indique que c'est la même chose lorsqu'un jour férié tombe un mercredi.

Madame Lenglet répond qu'il s'agit là de temps offert par l'employeur.

Madame Caron ajoute qu'il n'était pas indiqué, non plus, que c'était dans le cadre des fêtes de fin d'année. Les agents ont juste vu que c'était une récompense par rapport à l'investissement et qu'une partie du personnel en était exclu.

Monsieur Tomasi et Monsieur Baudry propose de re préciser que l'ensemble du personnel est remercié pour l'investissement.

Monsieur Pion le confirme, l'ensemble du personnel est remercié pour l'investissement.

Madame Lenglet ajoute que les congés étaient déjà posés et que les agents, en ayant cette information, auraient peut-être poser différemment.

Monsieur Bruno rappelle que, sur le mois de décembre avec la clôture budgétaire, il n'est pas possible de modifier les congés.

Monsieur Pion a bien entendu les remarques et les retient pour l'avenir.

• Nombre de personnes ayant eu une mesure RMPP cumulée à une incidence classification supérieure à 10 points

Monsieur Bruno indique qu'il a dissocié les gens qui ont eu cette situation du fait d'un parcours ou du fait de l'attribution de points de compétences. Il y a en tout 54 personnes ; 13 au titre d'un parcours et 41 au titre de points de compétences.

Monsieur Tomasi demande s'il est possible d'indiquer le chiffre total de personnes ayant eu un parcours ou des points de compétences pour faire un comparatif.

Monsieur Bruno répond qu'il n'a pas l'information à l'instant mais qu'elle est dans le bilan RMPP 2025.

Monsieur Tomasi indique que lors des discussions autour de la classification, il avait été dit qu'il faudrait faire attention à privilégier dans la RMPP des agents qui n'avaient pas eu de mesure classification.

Il voulait s'assurer que c'était le cas et va donc calculer le pourcentage sur le chiffre total.

• Congés mobilité : avez-vous un retour sur le congé mobilité pour les temps partiels ?

Monsieur Bruno indique que personne n'a encore statué sur la rétroactivité. Il souligne qu'il continue de dire que c'est un sujet national car cette évolution concerne tout le réseau et n'est pas accompagnée par l'UCANSS ou la Caisse Nationale. La seule réponse qu'ils donnent c'est le silence. Si la Caisse choisissait de s'emparer du sujet elle devrait également en subir l'impact en matière de gestion ou en remise en état des outils car, pour le moment, il n'y a rien qui vienne le faire hormis reprendre toutes les situations à la main avec un impact financier car revenir sur des situations impacte le budget.

Monsieur Tomasi demande si une estimation du coût a été faite.

Monsieur Bruno répond que non car ce serait un lourd travail mais la RH connaît le nombre de personnes concernées.

Madame Lenglet demande si la régularisation pourrait être en temps de travail au lieu de financière.

Monsieur Bruno répond que là encore ce serait une initiative qui serait en dehors de toute consigne nationale. Cela pose 2 problèmes ; la légalité car cela pourrait ne pas être conforme à ce que le législateur a posé et un coût déplacé sur la minoration du temps de travail au lieu de l'aspect budgétaire.

La Direction a choisi d'attendre du National une position qui soit accompagnée.

Madame Descamps ajoute que c'est la même chose pour la question des arrêts maladie pendant les congés.

Madame Vanderbeke demande s'il y a eu des régularisation dans d'autres Caf.

Madame Descamps répond que ce n'est pas une histoire de régularisation. Elle explique qu'aujourd'hui la Caisse applique la lettre du texte qui veut qu'il n'y ait plus de proratisation des congés mobiles pour les agents à temps partiel. Le sujet est la question de la rétroactivité de cette décision.

Depuis le millésime 2025, la RH applique bien la lettre du texte qui fait suite à un arrêté de la Cour Européenne qui dit de ne plus proratiser les congés mobiles pour les temps partiels.

Madame Vanderbeke demande à nouveau si aucune Caf n'a régularisé les 2 dernières années pour le moment.

Monsieur Bruno répond que non à sa connaissance.

Monsieur Tomasi précise : « sauf ceux qui ont une décision de justice ».

Madame Vanderbeke indique qu'il semble que cela ait été fait à la Caf du Nord.

Monsieur Tomasi lui précise qu'ils ont une décision de justice.

Monsieur Bruno ajoute qu'en effet la décision de la Caf du Nord est liée à une décision de justice qui est d'ailleurs à l'origine de la régularisation au national.

Madame Maubert indique que la question a bien été posé par rapport à la Caf du Nord et que le souci est qu'il y a des agents qui posent régulièrement la question, que les choses n'avancent pas et qu'il y a peut-être un risque qu'ils aillent eux aussi en justice.

Monsieur Bruno répond que c'est un risque mais que la Direction est obligée de prendre.

Monsieur Caramia demande, si la justice obligeait la Caisse à payer, si ce serait sur les fonds CNAF ou sur les fonds locaux.

Monsieur Bruno répond que c'est particulier en cas d'action en justice. Il faut dissocier l'argent utilisé pour payer l'avocat, de l'argent que la Caisse prévoirait de dépenser si elle était condamnée. L'argent pour l'avocat c'est sur les fonds locaux, l'argent pour les dépenses c'est comptabilisé au niveau national. Ce ne sont pas les caisses qui comptabilisent l'argent les prévisions de dépenses pour des actions de justice, ça l'est au niveau national.

Monsieur Pion répond que ce n'est pas pour autant que la caisse ne pourrait pas au final voir impacter son budget local.

Monsieur Bruno confirme qu'il y a un autre mécanisme et que dans pareille situation, ça ne veut pas dire que ce soit le National qui paye.

Madame Vanderbeke répond que plus on attend plus les agents vont perdre sur les 2 dernières années.

Monsieur Bruno répond que non car ce n'est pas un droit qui grandit quand on parle de rétroactivité. C'est un droit qui est figé.

Madame Vanderbeke demande quel est l'intérêt d'attendre dans ce cas.

Monsieur Bruno répond qu'il faut une consigne nationale. Nous sommes dans un mécanisme où l'employeur a à connaître les dépenses non prévues. Pour assumer son exercice en 2025, la Caisse a reçu la totalité d'un budget servant à assumer les dépenses sur la partie masse salariale mais qui ne

comprendait pas la dépense supplémentaire qui consiste à procéder à la régularisation de ce droit rétabli sur 2 années. Ce droit n'évolue plus car il est figé sur les 2 années de régularisation mais ça ne veut pas dire, pour autant, qu'on est plus capable en 2026 qu'en 2025 de le payer car il n'y a pas eu, pour le moment, de positionnement de la caisse Nationale sur qui prends en charge et surtout sur est-ce qu'il faut prendre en charge.

Madame Lenglet indique que, dans le discours, Monsieur Bruno avait indiqué une déduction de la masse budgétaire, donc, à un moment donné, ce sera, quoiqu'il arrive déduit du budget local.

Monsieur Bruno répond que c'est justement ce qui est incertain aujourd'hui. S'il y a une politique nationale de compensation, il peut y avoir une dotation budgétaire pour ces sujets-là.

Monsieur Baudry souligne que nous ne savons même pas si c'est lié à la budgétisation puisque la CNAF n'a même pas demandé les chiffres.

Monsieur Bruno répond qu'il pense qu'aujourd'hui, la question que la CNAF se pose est la question de la proportion et de généraliser un principe. La CNAF semble penser qu'une décision de cour de cassation ne fonde pas une jurisprudence car l'arrêt tel qu'il est rédigé semble dire les choses dans un arrêt d'espèce et non pas dans un arrêt de principe. La différence entre les 2 c'est que dans un arrêt d'espèce on dit les choses pour cette situation et dans un arrêt de principe c'est pour toutes situations comparables. Or, cette position explique un peu l'immobilisme du réseau.

En clair, tant qu'on ne considère pas que c'est un arrêt de principe, ça ne veut pas dire que ça s'applique à tout le monde donc ça ne veut pas dire que c'est une position qui oblige à prendre une position générale, donc la CNAF ne prend pas position.

Monsieur Caramia indique que la CGT a plutôt eu l'information sur la jurisprudence était construite.

Monsieur Bruno répond qu'il y a eu un seul arrêt dans l'institution.

Monsieur Tomasi répond qu'ils l'ont quand même appliqué alors qu'ils disent qu'il n'est pas applicable.

Monsieur Bruno répond qu'ils l'ont appliqué avec effet à date fixe.

Monsieur Tomasi répond qu'ils l'ont quand même appliqué à tous et n'ont pas dit que c'était juste une jurisprudence pour la Caisse du Nord.

Monsieur Bruno répond qu'ils n'ont pas pris position dans les effets rétroactifs puisque sur cette partie-là il n'y a pas de fondement de principe acquis.

Monsieur Tomasi répond que c'est globalement leur position sur tous les sujets. Ils sont rarement revenus en arrière alors que la prescription est sur 3 ans normalement.

Monsieur Bruno répond c'est la difficulté. La Caisse ne peut pas ignorer les positions nationales.

Il comprend que la position ne convienne pas mais c'est une position obligée.

• Nombre de personnes en dérogation au télétravail au vu des conditions climatiques de ces derniers jours

Monsieur Bruno que cela a concerné 407 agents.

Madame Descamps précise qu'il ne s'agissait pas réellement de dérogation puisque le directeur a autorisé le télétravail sur toute la semaine sans dérogation.

Monsieur Bruno confirme qu'il s'agit de jours de télétravail « en plus » qui n'entrent pas en compte dans les jours de dérogations.

Monsieur Tomasi demande à quel jour correspond ce chiffre de 407 personnes.

Madame Descamps répond que c'était le mercredi 7 janvier.

Monsieur Bruno précise que ce sont les statistiques du premier jour, mais que c'était le premier jour de la période et les mêmes conditions se sont appliquées le reste de la semaine.

Monsieur Baudry demande si c'était ouvert aussi aux CDD.

Monsieur Bruno répond qu'il n'y avait pas de distinction.

Monsieur Tomasi suppose qu'il fallait juste être équipé et déjà avoir un accord télétravail ce qui n'est pas forcément le cas d'un CDD.

Madame Descamps précise qu'en effet, il n'a pas été organisé de départ de matériel.

Monsieur Caramia demande si, pour ce genre d'informations importantes, il serait possible de faire un global RH comme c'était le cas il y a quelques années. Les informations sont dorénavant données par les managers qui n'ont pas la même temporalité ni la même interprétation.

Monsieur Bruno répond que la Direction est attachée à ce qu'il y ait un dialogue entre les managers et les agents sur ces sujets-là.

Que des voies de communications complémentaires, il en prend note, surtout dans délais contraints ça peut être nécessaire, mais il est privilégié le dialogue via le manager.

Monsieur Tomasi indique qu'il peut être bien de faire ce message en plus.

Madame Lenglet précise qu'au vue des intempéries, il y avait déjà un arrêté préfectoral avec des décisions prises dès le mardi, soit avant les communications de la direction.

Monsieur Bruno indique que la direction a communiqué le mardi en fin de journée.

• Possibilité de faire la levée d'écrêtage car tous les compteurs ne sont pas à jour

Monsieur Bruno indique qu'il y a tous les ans un phénomène particulier en janvier c'est le moment où le service RH retrouve la possibilité d'intervenir dans les outils pour faire les régularisations. Les compteurs sont donc en cours de régularisation mais ce n'est pas un phénomène nouveau.

Madame Descamps indique que les agents RH ont refait tourner l'automat de validation des congés, des absences ... à partir du 13 janvier au soir.

Mis à part quelques situations particulières, les compteurs sont à jour et Monsieur Bruno ne voit pas l'utilité de mettre en place un dispositif général.

Cependant, il rappelle que pour les gens qui ont des situations particulières ou des questions, ils peuvent utiliser le STP.

Madame Blondel demande, pour les personnes qui font des heures supplémentaires en semaine, s'il serait possible de savoir jusqu'à quelle date elles ont été décomptées.

Madame Descamps va chercher l'information.

Monsieur Tomasi souhaite préciser que sur la journée de solidarité auparavant il fallait faire l'apport sur le compteur au maximum deux jours en arrière. Dorénavant il est possible de le faire au-delà de 48h ce qui est plus simple, il a testé.

Monsieur Bruno souhaite également informer les élus concernant le projet de nouvel outil RH qui avait été évoqué (GTA). Ce projet est officiellement abandonné.

● **Point sur les arrêts maladies pendant les congés**

Monsieur Bruno indique que ce sujet comme celui sur l'incidence des congés sur les heures supplémentaires sont en lien avec des évolutions récentes.

Concernant le dénombrement du nombre de personnes concernées par ces situations Monsieur Bruno explique que, pour les personnes avec un arrêt maladie pendant les congés il y en a 2 personnes concernées et pour les personnes concernées par des congés sur des phases d'heures supplémentaires, il y en a 21.

Monsieur Tomasi indique que pour la 1ere catégorie les agents ne le signalent pas forcément donc c'est peut-être sous-estimé.

Monsieur Bruno répond que c'est pour cela que c'est une phase d'évaluation pour le moment.

Pour le moment, il y a une consigne claire du National c'est d'attendre avant d'entrer en application d'avoir une communication spécifique de l'UCANSS. Il est annoncé qu'une note technique à l'adresse des Caisses et en particulier des SNGP est en cours d'élaboration pour pouvoir mettre en œuvre ces dispositions.

Monsieur Bruno n'a pas plus d'information sur le quand ni même sur les modalités de régularisation.

Monsieur Tomasi répond qu'il avait été dit en novembre que la note était parue et qu'il fallait attendre la position des SNGP.

Madame Descamps répond que ce sont les consignes techniques qui sont attendues.

Madame Maubert est d'accord avec Monsieur Tomasi puisqu'il avait été dit en fin d'année que c'était à l'étude au niveau du SNGP et que ça devait automatiquement se faire avant la clôture des comptes au 31 décembre.

Madame Descamps répond que, techniquement, faire de la paie c'est quand même un acte compliqué avec beaucoup de salariés et de logiciels différents.

Madame Vanderbeke répond qu'elle ne remet pas en cause le service mais a l'impression que le National ne sait pas prendre de décision et que ça n'avance pas.

Monsieur Bruno répond qu'on peut en effet en avoir le ressenti mais la fédération d'employeur navigue avec un degré de complexité qui est croissant. Elle navigue avec des positions de branches de plus en plus éparses. Il note que dans les négociations qui sont conduites au National, les voies qui sont choisies par les directeurs de branches ne sont plus forcément les mêmes que celles que nous pouvions observer auparavant. Elles évoluent aussi dans un contexte de sécurité juridique qui est beaucoup plus fragile qu'à une certaine époque. Derrière ça, l'UCANSS doit faire évoluer son mode de production et c'est assez compliqué de le faire.

- **Point sur l'incidence des congés sur les heures supplémentaires**

Voir point précédent

- **Quelles sont les dispositions pour le férié du 15/08 qui tombe un samedi**

Monsieur Pion indique qu'il apportera sa réponse au prochain CSE.

- **Est-il possible de décaler la prise de congés sur le mois de mai jusqu'au 08/05**

Monsieur Pion indique qu'il apportera sa réponse au prochain CSE.

- **Quid du changement de partenaire des tickets restaurant ? Date d'effet, modalités d'utilisation du solde sur les cartes...**

Monsieur Tomasi indique que la communication sur ce sujet est arrivée juste après la mise en place de l'ordre du jour.

Monsieur Bruno indique que sur les aspects de fin de l'existant, les montants encore subsistant sur la carte au-delà du 31 décembre 2025 sont consommables jusqu'au 31 janvier 2026, les titres papiers ont une date de fin plus lointaine.

Monsieur Tomasi répond que c'est l'inverse. Les titres papiers sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2026 ou échangeable auprès du service comptabilité et la carte est valable jusqu'au 31 décembre 2026 voire au 28 février 2027.

Monsieur Bruno indique que pour le nouveau prestataire, les cartes sont en cours de distribution.

Monsieur Tomasi indique que tout le monde ne l'a pas encore reçu.

Monsieur Bruno indique que pour certaines personnes qui l'ont reçu tout s'est bien passé, mais pour certain il y a eu des difficultés à créer la carte.

Madame Duquesnoy indique qu'il y a eu une mise à jour système hier et que c'est peut-être lié.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a un numéro de service client qui peut être contacté gratuitement en cas de difficulté. Il faut bien indiquer aux agents que c'est directement via ce numéro qu'ils vont être aidés. Ce n'est pas la Caisse qui peut agir. Il indique qu'il y a une échéance au 26 janvier 2026 et la nouvelle carte doit être active à ce moment-là.

Monsieur Tomasi répond que certains ne l'ont pas encore reçu.

Madame Duquesnoy ajoute qu'elle trouve ce délai est assez court pour la distribution car la carte doit être active avant le 26 janvier mais il faut les contacter après le 22 si on ne l'a pas reçu.

Monsieur Bruno est d'accord. Néanmoins l'échéance du 26 janvier est pour un point très précis qui est le déclenchement de la commande dématérialisée.

Il faut rassurer les agents sur le fait qu'il n'y aura pas de vide puisque la non-activation de la carte va déclencher de fait une commande papier.

Monsieur Tomasi indique qu'il semblerait qu'elle ne soit pas utilisable dans beaucoup de magasin sur Arras.

Madame Descamps répond qu'il y a une subtilité c'est que si la carte est enregistrée dans le téléphone, dès lors que l'établissement accepte ce mode de paiement, la carte Pluxee passera elle aussi.

Monsieur Tomasi répond que ce ne sera pas peut-être pas le cas pour les tickets papiers.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a aussi une question de partenariat et de terminal. Il y a des entreprises qui n'ont pas les terminaux.

Il rappelle que c'est un partenaire que la Caisse ne connaît pas encore.

Monsieur Tomasi indique qu'il en a lu des choses plutôt positives pour le moment sur le réseau.

Madame Maubert indique que sur le site de Calais également les agents ont remarqué qu'il y a très peu d'enseignes qui prennent ce partenaire.

Monsieur Bruno rappelle que la Caisse n'a pas eu le choix du partenaire. On peut espérer qu'il développe sa gamme de partenaires.

Monsieur Caramia demande si les directions peuvent prendre position au niveau national pour préférer plutôt les paniers repas plutôt que les tickets ou carte.

Monsieur Bruno répond que c'est un accord national. On peut dire que ça ne marche pas bien mais de là à ce que le National autorise à faire du panier repas cela relèverait plutôt du domaine de la convention collective et ce serait étonnant que ça change.

• Des CDI ont été proposés à l'ARIPA : pouvons-nous savoir comment ont été effectués les critères de recrutement ?

Monsieur Bruno indique que le choix s'est opéré parmi les personnes qui avaient réalisés un CDD au sein de la Caisse. Le critère principal de recrutement a été la performance individuelle de chacun de ces collaborateurs pendant leur CDD.

• Est-ce qu'un niveau 4 est habilité à effectuer de la supervision ?

Monsieur Bruno indique que pour ce qui de la supervision liée au plan de contrôle interne (PCI) la réponse est non. Cette supervision sur le PCI doit être assurée par les managers c'est-à-dire niveau 5. En revanche lorsqu'il y a du tutorat il peut y avoir un acte de supervision de l'activité.

PATRIMOINE :

• Les sanitaires sur le site de Boulogne sont en mauvais état. Pouvez-vous faire un point concernant les réparations nécessaires notamment urinoirs homme et wc ?

Monsieur Bruno rappelle que la partie sanitaire et colonne montante du bâtiment sont des lieux de copropriété. Elles n'appartiennent pas à la Caisse ce qui fait que quand il y a des questions liées à l'entretien de ces lieux de copropriété c'est à la copropriété de régler des problématiques liées à la moindre qualité de ses intervenants.

La Direction a fait 3 relances. La prochaine entrainera des pénalités.

Monsieur Bruno précise qu'il y a eu des phases d'amélioration mais ce n'est pas satisfaisant en général.

Monsieur Tomasi demande s'il n'est pas possible de voir avec eux et de le gérer par le service ADG en interne.

Monsieur Bruno répond que c'est de l'entretien sur lequel la Caisse n'a jamais voulu intervenir car elle n'est pas propriétaire.

Il souligne que cela interroge la copropriété mais aussi la bonne tenue du bâtiment. Mais si les réparations ne sont pas faites elle a la possibilité de demander l'application de pénalités.

Monsieur Baudry indique que la semaine dernière ils sont venus réparer l'urinoir et que de des agents ont fait constater qu'à côté une porte de wc était condamnée depuis plusieurs fois et ils ne sont pas intervenus.

Monsieur Bruno répond que ces sociétés agissent sur mandat.

Monsieur Baudry demande s'il serait possible de remplacer les brosses dans les toilettes car elles n'ont visiblement pas été changées depuis longtemps.

Monsieur Bruno répond que ce sera fait.

• Accueil SME à Etaples : retard pris dans les travaux, quelles solutions pour un accueil de qualité ?

Monsieur Bruno indique que depuis la Caisse est à la lutte depuis maintenant un certain temps avec les traitements acoustiques sur plusieurs parties de l'accueil d'Etaples car elle a déjà mis du temps à obtenir de la part du promoteur et de ses intervenants une mise en conformité par rapport à la commande pour aussi découvrir que la société qui est intervenue a fait un mauvais travail. Cela nécessite une reprise totale de l'ensemble de ce qui a été fait.

Il ajoute qu'au moment où nous nous parlons une relance a été adressée par courrier recommandé qui est le symbole d'un passage à une procédure qui pourrait devenir judiciaire avec application de pénalités si les engagements n'étaient pas tenus.

Monsieur Caramia indique que, en parlant d'isolation acoustiques, ils n'ont refait que les parois mais pas les cloisons intermédiaires.

Monsieur Bruno répond qu'en effet il a noté qu'il y a différents problèmes comme la propreté des travaux mais il y a aussi la conformité de ces travaux.

Monsieur Caramia ajoute que même en parlant doucement on entend ce qu'il se passe à côté.

Il demande aussi comment cela doit se passer en termes de suivi des travaux car il peut arriver qu'un collègue doive rester tard en attendant que les ouvriers partent parfois au-delà des horaires de travail habituels.

Monsieur Bruno répond que par principe chaque intervention est concertée avec les responsables de sites qui doivent connaître le plan d'intervention avec le nombre d'intervenants, combien de temps cela va durer et quels sont la nature des travaux et les managers qui sont concernés font un travail préalable avec un agent du patrimoine pour être sensibilisés sur les conséquences et le suivi. En théorie, les salariés d'entreprise extérieures ne doivent pas rester au-delà des horaires de l'entreprise. C'est prévu comme ça dans le plan d'intervention.

Si c'est de nature à être modifié, l'entreprise doit avertir la Caisse qui doit autoriser ou pas. De fait, cette entreprise est une mauvaise entreprise.

Madame Vanderbeke demande si cela que c'est le responsable de l'antenne qui aurait dû rester avec les ouvriers.

Monsieur Bruno répond que, normalement, c'est l'entreprise qui aurait dû sensibiliser son interlocuteur de site pour le prévenir que des ouvriers devraient rester plus tard.

Monsieur Caramia ajoute que le jour J quand cela arrive quelqu'un doit bien rester.

Monsieur Bruno ajoute que l'entreprise a, de plus, un numéro de téléphone et une personne de l'ADG affectés pour ce genre de demandes.

Monsieur Caramia en profite pour signaler qu'il y a un gros problème à l'accueil car il y a 2 personnes en arrêt maladie plus ou moins long ce qui fait qu'il y a 2 secrétaires qui font aussi de l'accueil. Cela devient compliqué de gérer le temps d'accueil qui est pris sur le temps de travail alors qu'il y a encore énormément d'allocataires qui viennent solliciter pour des dossiers PF.

Il ajoute que Monsieur Bruno avait évoqué que, lorsqu'il y avait 2 arrêts maladie en CDD sur un même service, il pouvait y avoir un remplacement.

Monsieur Bruno répond que les demandes ont été formulées pour tout le secteur action sociale et ces situations doivent certainement s'y trouver.

- **Point sur le HUB**

Monsieur Bruno indique que la seule nouvelle information est que la signature finale est imminente. Nous sommes sur une phase de finalisation des contrats et il est prévu de lancer des travaux participatifs autour de l'aménagement ainsi que le plan de mobilité en partenariat avec la CUA.

DIRECTION :

- **Taux de fréquentation des accueils pour ces derniers jours au vu des conditions climatiques**

Monsieur Bruno indique que cette question pourrait sous-tendre l'opportunité d'ouvrir les jours où on savait qu'il n'y aurait pas beaucoup de visites. Pour donner un ordre d'idée, pour l'ensemble des sites, le mercredi 7 janvier, il y a eu quasiment 500 visites sur l'ensemble des sites du département. Un jour normal c'est entre 600 et 700 et un gros jour c'est plus de 800.

Il souligne que c'est moins mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de visites. Il était donc opportun d'ouvrir.

Monsieur Bruno rappelle que la continuité du service public est un principe qui méconnaît les conditions météo et que la Caisse a plutôt une culture d'ouverture.

Il précise que sur le 8 janvier, il y a eu 614 visites et sur le vendredi nous sommes autour de 550.

- **Mise en place du versement à la source des Caf pilotes**

Madame Vanderbeke indique qu'elle a posé cette question car un retour était prévu suite à la mise en place dans certaines Caf pilotes. Elle a lu un article de la Caf de la Creuse dans laquelle il y a eu des soucis avec cette mise en place.

Monsieur Pion répond qu'il n'a pas eu de retour.

Monsieur Bruno ajoute qu'il n'y a pas de communication pour le moment car il y a eu d'autres urgences pour la Caisse Nationale comme les urgences de gestion sur le dernier trimestre 2025.

On voit bien que les nouveaux déploiements sont moins présents dans les communications nationales.

Madame Vanderbeke répond qu'il n'y a donc aucune projection pour notre Caisse pour le moment car, normalement, les heures supplémentaires avaient été mises en place pour anticiper le déploiement du versement à la source en mars.

Monsieur Bruno répond qu'il peut dire que les effets des heures supplémentaires sont dans les résultats de la Caisse et par rapport au réseau. La Caisse résiste bien dans son stock et dans son antériorité malgré le début de l'année et la campagne RAC qui a été lancée.

Il souligne que c'est tôt dans l'année pour avoir une visibilité sur ce que sera l'année c'est pourquoi la Direction avait souhaité cette période de sécurisation du 1^{er} trimestre pour donner un temps pour voir par rapport à l'évolution des choses.

Madame Vanderbeke demande à Monsieur Bruno s'il est quand même au courant qu'il y a eu un souci à la Caf de la Creuse.

Monsieur Bruno répond qu'il y a eu une publication par rapport aux effets et à certains aspects de la mise en place. Mais il n'y a pas aujourd'hui de retour d'expérience analytique sur les impacts financiers, les impacts allocataires ou même les raisons techniques qui ont menées à ce que ça déraile.

Il y a plutôt une communication générale sur le fait qu'il y a eu un souci mais pas de contexte précis.

Il ajoute que le fait qu'il y ait des difficultés dans un projet aussi majeur en phase de déploiement n'est pas surprenant. C'est justement ce pourquoi il y a des déploiements partiels sur des très petites Caisses.

VI- Traitement des réclamations

Néant

A 12h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tomasi', with a stylized flourish extending to the right.

Pv approuvé le 12/02/2026

A la majorité

